

## COMPTE-RENDU

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

18H30

Excusés : Natacha Audebert pouvoir à Isabelle Terminet, Emmanuelle Mercier pouvoir à Guillaume Bonnevin, Karine Nicolas pouvoir à Christelle Varache, Nathalie Prulho pouvoir à Jean-Philippe Roy, Jean-Luc Gestreau pouvoir à Patrick Ravaudet, Maxime Dauvel

### **Vote des comptes administratifs 2021**

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

#### **- budget principal**

##### Fonctionnement:

dépenses : 622 579,42

Recettes : 754 017,66

Excédent reporté de 2020 : 316 549,25

Résultat de clôture : + 447 987,49

##### Investissement:

Dépenses : 955 808,97

Recettes : 1 013 368,87

déficit reporté de 2020 : 249 097,04

Résultat de clôture : - 191 537,14

dépenses engagées : 131 132,00

recettes non émises : 40 534,00

#### **- budget lotissement le Piruit**

##### Fonctionnement :

Dépenses : 1 467,23

Recettes : 105 115,23

excédent reporté de 2020 : 229 574,00

Résultat de clôture : + 333 222,00

##### Investissement :

Dépenses : 1 467,23

Recettes : 0

déficit reporté de 2020 : 363 801,50

Résultat de clôture : - 365 268,73

#### **- budget multiple rural**

##### Fonctionnement :

Dépenses : 847,00

Recettes : 6 687,60  
excédent reporté de 2020 : 5 840,60  
Résultat de clôture : + 18 738,31

Investissement :

Dépenses : 0  
Recettes : 0  
Résultat de clôture nul

**- budget lotissement les Brossettes**

Fonctionnement :

Dépenses : 0  
Recettes : 0  
Résultat de clôture nul

Investissement :

Dépenses : 0  
Recettes : 0  
Résultat de clôture nul

**Vote des taux d'imposition 2022**

Le conseil municipal décide de maintenir les taux de foncier bâti et foncier non bâti, à savoir 15% et 42,16%.

Pour rappel, les conseils municipaux ne délibèrent plus sur le taux de taxe d'habitation.

**Vote des budgets primitifs 2022**

**- budget principal**

Dépenses et recettes de fonctionnement : 874 059,35€  
Dépenses et recettes d'investissement : 1 183 275,41€

**- budget lotissement le Piruit**

Dépenses et recettes de fonctionnement : 368 868,73€  
Dépenses et recettes d'investissement : 367 068,73€

**- budget multiple rural**

Dépenses et recettes de fonctionnement : 23 477,81€

**- budget lotissement les Brossettes**

Dépenses et recettes de fonctionnement : 131 170,00€  
Dépenses et recettes d'investissement : 130 000,00€

Les 4 budgets sont votés à l'unanimité.

La réfection de la rue des Douillons ne pourra pas être faite cette année car le réseau d'eau est entièrement à reprendre. Ces travaux sont prévus en fin d'année 2022 par Grand Cognac.

Cabinet médical : à prévoir isolation phonique du cabinet de Sophie Crépeau.

Cabinet kinés : à prévoir : faire tomber les cloisons, déplacer l'escalier. Voir communication de l'entrée à la salle d'attente de Sophie Crépeau.

Le parking allée des tilleuls sera effectué par les agents communaux (décaissement et terrassement).

### **Convention frais de scolarité avec la ville de Cognac**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un enfant de Sigogne est scolarisé en classe ULIS (unité localisée d'inclusion scolaire) à Cognac. Comme nous ne disposons pas de ce type d'enseignement sur notre commune, nous devons participer aux frais de scolarité pour l'année 2021-2022, à hauteur de 736€ (pas d'augmentation par rapport à l'année dernière).

### **Délibération relative à l'organisation du temps de travail**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi du 6 août 2019 supprime les régimes dérogatoires aux 35 heures. Bien que notre collectivité ait toujours appliqué les 35h, le conseil doit délibérer pour l'application de cette loi.

### **Pour info**

Yopisi va proposer un nouveau créneau de cours de gym douce sans impact le mercredi de 11h à 12h à compter du 20 avril.